

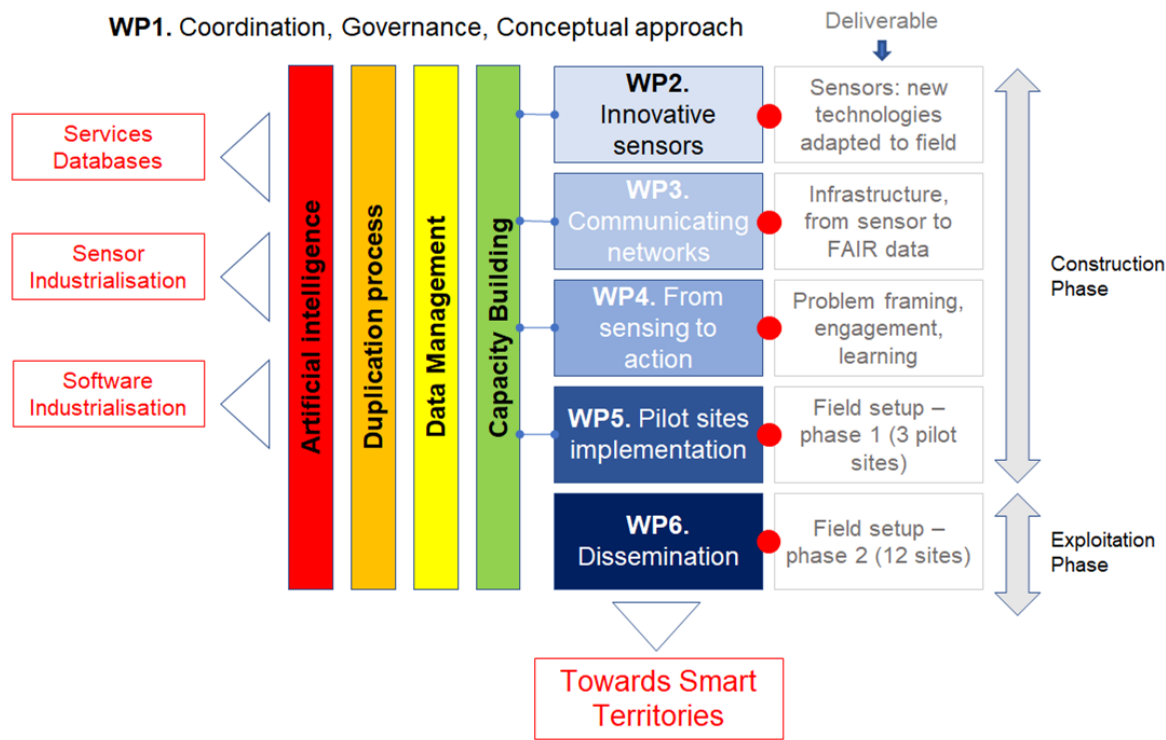
REGLES FINANCIERES PIA3 EQUIPEX+

Issues du règlement de l'AAP 2020

29.03.2022

Dépenses éligibles, reporting ...

APERCU GENERAL STRUCTURE DU PROJET



19

Organismes partenaires

42

Laboratoires

9,6 Millions

Subvention ANR

Dépenses éligibles

Les dépenses sont à réaliser sur la période 01/05/2021 au 30/04/2029

Trois types de dépenses (ANR) sont identifiées :

- Équipement
- Fonctionnement
- Prestation

Remarque : dans l'outil de gestion budgétaire du CNRS, les catégories demandées sont les suivants : Fonctionnement, Équipement. Les gestionnaires sont habitués à jongler entre les 2 référentiels, bien préparer les dépenses avec eux !

Dépenses éligibles – fonctionnement

Seules les dépenses de fonctionnement **nécessaires à la conception, au développement et à la mise en place de l'équipement** incluant la qualification des outils en laboratoire et sur le terrain sont éligibles.

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- dépenses relatives à la maintenance des équipements pour la réalisation du projet,
- passation et réalisation de marchés publics,
- frais de déplacement des personnels permanents ou temporaires affectés au projet, contribuant à la mise en place de l'équipement,
- frais de propriété intellectuelle de brevets ou licences induits par la réalisation du projet,
- frais de publication,
- *frais généraux de gestion (cf. article 3.2),*
- TVA non récupérable sur ces dépenses.

Dépenses éligibles – équipement

Sont considérées comme dépenses d'équipement les achats matériels ou immatériels dont la valeur unitaire est supérieure à **4 000 euros HT**.

- Il est possible de faire des achats pour un "**appareil en construction**" (notion de capteur en entier). A préparer en amont avec le **service achat**. Notamment une demande de numéro par appareil en construction est à faire **auprès des SFC**, et ce numéro doit figurer sur les factures des composants achetés.
 - 3 prototypes ayant des fonctionnalités différentes requièrent 3 numéros d'appareil en construction
 - 3 exemplaires d'un même prototype requièrent un seul numéro d'appareil en construction

Attention, un réseau de capteurs est admis comme un appareil en construction si et seulement si les capteurs de ce réseau ne peuvent pas fonctionner indépendamment.

Attention, le seuil entre équipement et petit équipement à l'université est de 850€, au CNRS de 1000€. La définition de l'ANR prévaut.

Dépenses éligibles – équipement

Sont considérées comme dépenses d'équipement les achats matériels ou immatériels dont la valeur unitaire est supérieure à **4 000 euros HT**.

- Il est possible de faire des achats pour un "**appareil en construction**" (notion de capteur en entier).
- Les appareils en construction ayant un prix unitaire < 4000 € ne sont pas éligibles

La **fongibilité** (cf. diapo 13) à hauteur de 30% du montant global du projet devrait permettre à ceux/celles ayant des développements et capteurs à coût unitaire faible d'augmenter leur enveloppe de fonctionnement.

Attention toutefois à **ne pas dénaturer le projet initialement prévu**. Notamment, autant il sera facile de justifier une dépense en **équipement > fonctionnement**, plutôt que de **l'équipement ou fonctionnement > prestation**.

Dépenses éligibles – équipement

Appareil en construction > 4k€ numéro à acquérir + rappel sur facture	Appareil en construction < 4k€ fongibilité (équipement > fonctionnement)
wp2.1: (caméra hypersp) 15k€	wp2.2 : (sonde v1) 2k€, (sonde v2) 0.3k€, (sonde DOM) 1k€, (radar) 1.6k€
wp2.3 : MIMS 50k€, MILS 40k€	wp2.3 : (Molonari++) 1.2k€
wp2.4 : (Thoe-Lite) 9k€, (TL+Tracesense) 21k€, (radon) 5k€, (gamma) 5k€	wp2.4 : (Tracesense) 1k€
wp2.5 : (drone) 75k€, (spectro) 40k€	wp2.6 : (Distributed stand-alone data logger) 1k€, (Acoustic & vidéo logger) 0.9k€
wp2.7 : (capt. chimiq.) 6.5k€, (lab on a chip) 40k€, (biosampler) 20k€, (biogeophy. probe) 10k€	wp2.8 : Ultra Low-Power smart recorder 75€, Advanced Low Power smart recorder 950€, Complete kit 2.475€

Les dépenses liées à l'installation des équipements (adaptation de l'environnement d'accueil, installation électrique, climatisation, renforcement du sol, modification des cloisons,...) sont éligibles.

Dépenses éligibles – prestation

Les Établissements partenaires peuvent faire exécuter des prestations par des tiers extérieurs au projet. Le coût de ces prestations figure de façon individualisée parmi les dépenses du projet.

Un Établissement partenaire, peut de manière exceptionnelle exécuter des prestations dans le cadre du projet. La demande de dérogation doit être dûment motivée et validée préalablement par l'ANR.

Les prestations doivent rester inférieures ou égales à 30 % du coût total entrant dans l'assiette de l'aide, sauf dérogation accordée par l'ANR sur demande motivée de l'Établissement coordinateur.

Cas particulier des facturations en interne

La facturation interne concerne les développements de capteurs et leur duplication.

La facturation sur une plateforme (ex. SMIOT, RENATECH...) est possible sous réserve de l'objet de la facturation disposant d'une facturation auditable (par le SPV du CNRS)

Il est nécessaire de valider le choix de la plateforme avec le SPV

NB. la facturation interne n'est pas considérée comme une prestation

Dépenses éligibles – frais de gestion

Une partie des frais d'administration générale imputables au projet peut figurer parmi les dépenses aidées.

Ces frais ont un caractère forfaitaire et sont plafonnés à 8 % du coût total des dépenses éligibles hors frais généraux, répartis de la manière suivante :

- Pour les laboratoires CNRS :

4% de ces frais sont réservés à l'établissement coordinateur (CNRS, DR17)

4% de ces frais (coûts indirects) sont versés en part proportionnée aux unités elles-mêmes

- Pour les partenaires externes (convention de reversement; 6 partenaires) : négociations à venir

Prochainement: demande de renoncement aux frais de gestion pour investir sur des projets conjoints OZCAR-RZA pour faire fonctionner les interactions TERRA FORMA et IRs.

Suivi et justificatifs des dépenses éligibles

Projet géré par le CNRS DR17 sous forme d'un contrat complexe (webcontrat/sigfic)

== > A la charge des DR pour les UMR, et des services admins et financiers des autres partenaires.

Les documents de références sont les **annexes financières signées**, accessibles au lien suivant (Resana) ou sur demande :

<https://resana.numerique.gouv.fr/public/document/consulter/2166811?slug=130507>

Il est également mis à votre disposition une **table des équivalences** entre les items des annexes financières et les expressions de besoins formulés lors de la soumission du projet.

Exemple : Optode O2 NKE SDOT ou HOBO > Équipement > annexe CNRS > WP2. capteur pour intégration

Suivi et justificatifs des dépenses éligibles

Un modèle de relevé de dépenses demandé par l'ANR est disponible ci-après ou sur demande. Celui de 2021 a été déclaré à 0€ pour toutes les unités CNRS.

<https://resana.numerique.gouv.fr/public/document/consulter/2166858?slug=130507>

Un **reporting trimestriel** de vos labos auprès du bureau (CP, Pls) nous permettra d'assurer le respect des règles et d'ajuster au mieux vos dépenses aux items des annexes financières (cf. Relevés des dépenses – cases jaunes)

La DR17 centralisera chaque année l'ensemble des dépenses réalisées avec l'aide du Bureau et fournira un relevé récapitulatif des dépenses exécutées par chaque Établissement partenaire.

Pour le **suivi et justificatifs scientifiques** : rapport d'activités et justificatifs des dépenses, à faire parvenir au bureau (Pls et CP)

Suivi et justificatifs des dépenses éligibles

Déclaration à faire pour le 31/03 de chaque année date limite de déclaration
pour la période du 1er au 31/12 de l'année N,
Soit au plus tard le 01/03 de chaque année auprès de vos DR

Pour faciliter les échanges, la **liste des personnes contacts pour la gestion admin
et financières** doit être tenue à jour:

Accès sans modif :

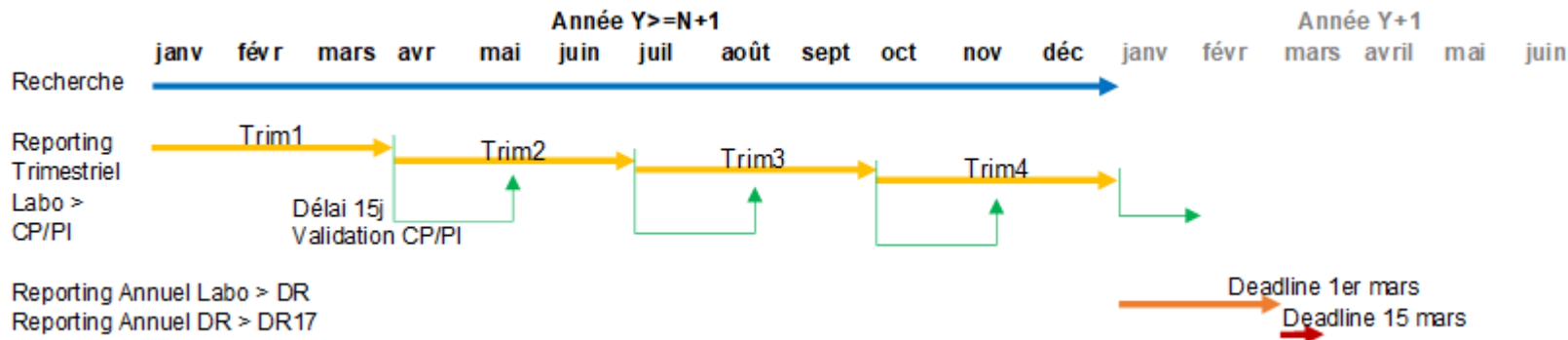
https://resana.numerique.gouv.fr/public/information/consulterAccessUrl?cle_url=369956313UjgDY1BcAT0HagFnCmRXd1dpXWBXdIM6AWpUaV08CjMGNAIwBG8JbAE3UGg=

Accès avec possibilité de modifier (compte Resana requis) :

<https://resana.numerique.gouv.fr/public/document/consulter/2168058?slug=130507>

Suivi et justificatifs des dépenses éligibles

Récapitulatif



Documents de références :

- Annexes financières
- Tables des équivalences
- Relevés des dépenses au format ANR modifié (case jaune)

Modification de la répartition des dépenses (fongibilité)

La répartition prévisionnelle des dépenses peut être modifiée par l'Établissement coordinateur ou l'Établissement partenaire :

- sans demande écrite, mais en informant l'ANR, pour les modifications à l'intérieur des postes de dépenses de fonctionnement et d'équipement,
- sans demande écrite, mais en informant l'ANR, pour les modifications de répartition entre ces postes de dépenses dès lors que cette variation n'excède pas 30 % du montant total de l'aide.
- sur demande écrite de l'Établissement coordinateur si la variation entre ces postes excède ce seuil. L'autorisation ou le refus sera notifié par l'ANR à l'Établissement coordinateur.

!!!! ATTENTION !!!!

**TOUTE demande de changement doit faire l'objet
d'une demande au COMEX pour validation**



Document de référence

REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DE L'AMI EQUIPEMENTS STRUCTURANTS POUR LA RECHERCHE/EQUIPEX+.

ANR. 23/03/2020. 11p

[https://espaces-
collaboratifs.grenet.fr/share/s/4MIngURNQYGwebIkzeifVQ](https://espaces-collaboratifs.grenet.fr/share/s/4MIngURNQYGwebIkzeifVQ)

PRESENTATION ANR KOM ADMIN

<https://indico.in2p3.fr/event/26845/>

Contacts

Personnes à contacter (ordre de priorité) :

1. Votre responsable administratif et financier, qui prend contact avec
2. La DR local, qui prend contact avec
3. La DR17 Laurence Guichard en charge du suivi du contrat,
Eric Martin référent liquidation des dépenses

Laboratoires impliqués : CARTEL, CEBC, CEFE, Centre de Géosciences, CERFE, CESBIO, Chrono-environnement, CRAL, CReSTIC, DT-INSU, Dynafor, ECOBIO, ECOLAB, EVS, GET, GR, GSMA, HABITER UR, IGE, IM2NP, IPAG, IPGP, IRISA, IRIT, ISM, ISTO, LAAS, LECA, LEMAR, LHYGES, LIG, LIRMM, LMGE, LPC, LRPG, LIS, RiverLy, SAS, Subatech.

Tutelles et partenaires non académiques : CNRS :INSU, INEE, INSIS, IN2P3, INP, INS2I, INSHS, INSB. **Autres organismes de recherche :** IRD, INRAE, IPGP. **Ecole d'ingénieur :** Mines ParisTech. **Universités :** Grenoble, Savoie-Mont-Blanc, Toulouse, Rennes, Clermont-Auvergne, Montpellier, Reims, Toulon, Franche Comté, Orléans, Strasbourg, Aix Marseille. **EPIC:** INERIS. **PME:** Extralab

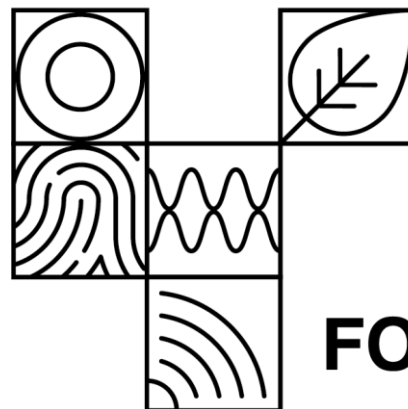
Soutiens: CNES, OFB, BRGM, Agence de l'eau Loire Bretagne, Réseau RECOTOX, l'observatoire du sol vivant, Institut Carnot Eau & Environnement, Groupes Régionaux des experts du climat, Régions, Office régionales de la biodiversité, Fondation François Sommer

Remerciement aux autrices du livre TERRA FORMA qui nous ont laissé l'emprunt de leur titre.

Contact: terra.forma@services.cnrs.fr

terra-forma.cnrs.fr

TERRA



FORMA

